# Le sport scolaire :

# histoire d'un projet politique et d'un engagement militant

Michel Fouquet, secrétaire national du SNEP

Michel Fouquet résume ici une étude plus détaillée qu'il a eu l'occasion de présenter aux assises du sport scolaire à Châtenay-Malabry et à Grenoble, en novembre 2002.\*

n ne peut comprendre la situation actuelle du sport scolaire sans se référer à la facon dont il s'est construit en France depuis la fin du XIXº siècle. Ce travail met en évidence des continuités, mais aussi des ruptures et des conflits liés au contexte social, politique, scolaire, institutionnel et sportif. On constate que le sport scolaire a été créé par la bourgeoisie, pour la bourgeoisie, à la fin du XIX° siècle et au début du XXe, et que ce sont les enseignants d'EPS qui en ont fait, à partir de 1938 et jusqu'à aujourd'hui, un outil éducatif au service d'un projet de démocratisation des pratiques sportives au sein des collèges et lycées.

Ce travail s'est appuyé sur les ouvrages cités dans la bibliographie mais aussi sur les publications du SNEP et de l'UNSS. Les témoignages oraux des acteurs du sport scolaire ont également influencé notre réflexion. Dans ce qui suit nous distinguerons quatre grandes périodes.

- = De 1880 à 1939, le sport scolaire naît et affirme son existence, sans relation directe avec l'éducation physique.
- = De 1938 à 1962, le sport scolaire devient une partie du service public d'éducation.
- = De 1962 à 1981, les relations avec l'EPS se renforcent et malgré de multiples attaques, le sport scolaire devient la deuxième fédération sportive en France et la première pour les filles.
- = De 1981 à nos jours, le sport scolaire résiste bien face à des contextes institutionnels et sociaux souvent peu favorables à son développement.

# 1880-1938 : naissance et affirmation du sport scolaire

Le sport scolaire naît en France et commence à s'organiser, en même temps que le sport civil. En 1890, la circulaire Léon Bourgeois permet la création d'associations sportives scolaires à l'initiative des élèves.

Il faut bien sûr se placer dans le contexte de l'époque : il s'agit surtout des lycées et de l'université, qui ne sont réservés qu'à une élite sociale. L'éducation physique n'est pas encore

sportive, et reste essentiellement l'affaire des militaires. Le sport, scolaire ou non, n'en est qu'à ses balbutiements. Il n'y a pas de lien entre EP et sport scolaire.

Fait marquant de cette période, les "jeux" viennent concurrencer la gymnastique. Les lendits, manifestations sportives de masse, se multiplient. Paschal Grousset écrit en 1888: "J'imagine, chaque année au printemps, un grand concours athlétique à la course, au saut, à la balle, à la nage, à l'aviron, où seraient appelés les délégués des écoles de France, par voie de sélection régionale." ([1] p 53).

On trouve ici en germe l'esprit des grandes manifestations actuelles de l'UNSS.

Par ailleurs, le sport universitaire se développe et se structure, en réaction aux dérives déjà perceptibles dans le sport, en particulier professionnel. Les milieux étudiants décident de promouvoir leur sport "amateur, correct et éducatif" ([2] p 38). De 1923 à 1937, des Jeux Universitaires internationaux sont organisés tous les deux ans. L'OSU (Office du Sport Universitaire) est créé en 1931 par l'Union nationale des Etudiants de France.

Dès l'origine et particulièrement après 1920, le succès des pratiques sportives auprès des jeunes est réel parmi la minorité qui fréquente les lycées et l'université. Pourtant l'EP est le champ de conflits entre les enseignants d'EP tenants de la gymnastique construite, ceux qui préfèrent la méthode naturelle et ceux qui veulent intégrer les jeux et les sports. Les critiques du sport sont sévères : en 1925, G. Hébert publie "Le sport contre l'éducation physique".

Malgré ces critiques, le sport scolaire poursuit son installation dans l'école : les circulaires de 1923 officialisent les AS scolaires en établissant un statut type sur la base de la loi de 1901 ; elles créent des CSA (Comités Sportifs d'Académie) chargés d'organiser les compétitions scolaires et de susciter la création des AS. Les enseignants d'EP n'en sont pas partie prenante.

En 1938, l'OSU évolue en OSSU (Office du Sport Scolaire et Universitaire). C'est le début d'une deuxième étape de déve-



(\*) On pourra consulter ce document sur le site internet du Centre EPS et Société.



loppement du sport scolaire : l'instauration d'un service public du sport scolaire, engagement politique que prend le gouvernement du Front Populaire, installé en 1936 avec Jean Zay et Léo Lagrange.

# 1938-1962 : naissance d'un service public du sport scolaire

#### = Les choix du Front Populaire

Dans le n° 1 du journal de l'OSSU, Jean Zay (ministre de l'EN) écrit : "L'Office du Sport Universitaire vient d'être réorganisé. Au lieu de le laisser subsister comme organisme privé, j'ai préféré, pour coordonner son effort et lui donner une force nouvelle, le placer sous le contrôle du ministère que j'ai l'honneur de diriger. Il fait donc désormais partie intégrante de l'Université de France" ([2] p 39).

Le sport scolaire est sur de bons rails. Mais sa base structurelle est encore faible, à l'image de la massification du second degré : il n'y a en 1938 que 540 AS pour 17 000 licenciés (en 1939 on ne dénombre que 640 enseignants d'EP). Parmi les licenciés, peu de filles. L'animation de l'AS ne relève toujours pas des enseignants d'EP. Toutefois le MEN veut donner les moyens d'une politique sportive scolaire et contrôler cette activité : les "Comités locaux de l'OSSU" qui remplacent les CSA sont dirigés par un professeur d'EP.

La période de la guerre (1939-45) voit le changement transitoire d'appellation de l'OSSU en USSU, et un effort important de recrutement d'enseignants et de création d'équipements pour le sport et l'éducation physique. Nous n'analyserons pas ici cette période.

### = A la Libération, le sport scolaire relancé

En 1945, dans un contexte économique difficile, l'Etat décide de renforcer le développement du sport scolaire en l'institutionnalisant dans tous les établissements secondaires et en lui fournissant un encadrement stable, permanent et qualifié sur tout le territoire. Ainsi, l'ordonnance du 12/10/45 et l'arrêté du 5/11/45 rétablissent l'OSSU et le renforcent par la reconnaissance d'utilité

publique et la création obligatoire d'une AS présidée par le chef d'établissement dans tous les établissements du second degré.

La liaison EPS-sport scolaire est clairement affirmée. L'ordonnance du 12/10/45 précise: "En effet, le sport pratiqué par les élèves fréquentant un établissement apparaît comme le prolongement de l'éducation physique et de l'initiation sportive figurant au programme d'enseignement. Il semble donc opportun d'user du concours des chefs d'établissement, des professeurs d'éducation physique et sportive qui, en dehors de leurs cours, doivent plusieurs heures consacrées à l'association."

Puis l'arrêté du 5/11/45 soumet la pratique sportive compétitive extra-scolaire à une autorisation du chef d'établissement, c'est-à-dire à la participation de l'élève en priorité aux activités de l'AS.

Enfin le décret du 25/5/50 prévoit que chaque enseignant d'EPS devra 3 heures de son service à l'encadrement des activités de l'AS de son établissement.

#### = Les conséquences

En 1960 l'OSSU compte 4 000 AS et 228 000 licenciés. L'augmentation du nombre de licenciés et la prise en charge par les professeurs d'EPS donnent une cohérence à l'ensemble EPS/AS, du point de vue des élèves qui peuvent opter pour une pratique volontaire en plus de l'EPS obligatoire, mais aussi pour les enseignants qui trouvent au sein de leur AS, un terrain d'application et d'expérimentation particulièrement intéressant. C'est aussi à cette époque que le sport scolaire féminin "décolle".

Gérard Couturier ([3] p 107) cite Jean Guimier, militant historique de l'EPS, du sport et du sport scolaire :

"Dans ces conditions l'AS [lycée Turgot à Paris] est en pleine progression : 350 licenciés à l'OSSU en 1960, soit 17% de l'effectif total, dans 12 disciplines et le double, membres effectifs de l'AS, participant aux interclasses. Cet aspect est une innovation : des coupes interclasses sont organisées en BB (60 équipes), en VB (toutes les classes à partir de la 3°), puis en natation... Nous n'avons eu aucune difficulté quand nous

avons organisé les rencontres Buffon-Turgot en BB (plus de 50 équipes de chaque établissement). Pas une n'a déclaré forfait." On peut considérer que ce type de rencontres constitue un prélude aux échanges coordonnés au sein des districts-masse qui vont considérablement se développer quelques années plus tard.

#### = La V<sup>e</sup> République, le conflit Flouret/Herzog

En 1958, l'EPS et le sport scolaire quittent l'EN (Direction générale de la jeunesse et des sports) pour le Haut commissariat à la jeunesse et aux sports.

De 1959 à 1962, un conflit politique témoigne du rapport critique des enseignants d'EPS et des responsables du sport scolaire quant aux orientations du sport fédéral. Il oppose le Haut commissaire à la jeunesse et aux sports, Maurice Herzog, aux enseignants d'EPS et à Jacques Flouret (Directeur de l'OSSU). Le pouvoir politique veut en effet faire de l'EPS et du sport scolaire des instruments de détection et de formation d'une élite sportive qui participe au prestige de la France dans le monde. A l'opposé, les enseignants d'EPS ont la volonté pédagogique de lier le sport scolaire aux finalités de l'EPS, quitte à se couper des orientations politiques imposées au sport fédéral. Ce conflit aboutit à l'éviction de Jacques Flouret et à la transformation de l'OSSU en ASSU (1962).

Jean Guimier confirme ([3] p 143): "Si le conflit Flouret/Herzog se ramenait à un conflit de personnes, tout cela ne serait pas très grave. En fait, c'est toute la doctrine des rapports entre le sport scolaire et universitaire et le sport civil qui est en cause".

# 1962-1981 : le sport scolaire français, une exception culturelle

#### Des relations nouvelles entre sport et EPS

La demande d'activités sportives s'accentue de la part des jeunes, de plus en plus nombreux dans les collèges et lycées – la scolarité obligatoire a été prolongée jusqu'à 16 ans en 1959. Le sport acquiert une place nouvelle en EPS: la demi-journée de plein-air est



transformée en demi-journée de sport par la circulaire du 21/7/62 et les IO de 1967 ne font qu'avaliser le mouvement, commencé depuis une dizaine d'années, d'élaboration d'une EPS à contenus culturels et sportifs. Mais ces pratiques se démarquent de plus en plus de celles des fédérations. L'enjeu pédagogique est de trouver des formes de pratiques s'enrichissant de la culture sportive et y intégrant les exigences éducatives de la profession. Dans le même temps, le sport scolaire se remet peu à peu de la transition entre l'OSSU et l'ASSU, et l'idée se développe d'un sport scolaire de masse. La démocratisation de la pratique sportive dans ce cadre est le résultat de la volonté des enseignants d'EPS.

#### = Deux expériences, signes du rapport nouveau EPS/sport

Les Républiques des Sports et l'organisation de l'EPS au lycée de Corbeil sont deux exemples particulièrement illustratifs des profondes transformations qui s'opèrent dans les années 60 mais qui ont été initiées dans la décennie précédente comme le montrent les rencontres "Turgot/Buffon" dont nous avons parlé précédemment. L'idée du fonctionnement en districts date de cette période.

Dans les Républiques des Sports initiées par Jacques de Rette dès 1965 et jusqu'à 1975, la frontière entre l'EPS, le sport scolaire et le sport civil est ténue. La formation de jeunes responsables est largement développée, en EPS, au bénéfice entre autres des compétitions de l'ASSU. Citons le journal "La Voix du Nord" du 8/4/68 qui titrait "La voie des sports : jeunes cadres et jeunes arbitres... une expérience pleinement réussie" et poursuivait "Et l'on eut ce spectacle assez inhabituel... de garcons et de filles (entre 15 et 20 ans) se chargeant d'une responsabilité qui fait parfois reculer les adultes. Du secrétariat général au reportage, en passant par l'hébergement et l'organisation des loisirs, ils réglèrent toutes les questions l'une après l'autre."

Concernant l'EPS au lycée de Corbeil, de 1963 à 1975, Serge Ferret, l'un des membres du collectif affirme ([4] p 27) : "Il s'agissait de coller avec le milieu sportif du moment. Mais comme pas mal de gens étaient issus du mouvement sportif, ils connaissaient les dérives sportives... Ils voulaient éviter cela et faire une activité motivante [...] On voulait que ce soit une activité sportive mais qui dépasse le modèle fédéral et qui n'en ait pas les inconvénients." Ici aussi, les rôles sociaux des élèves sont très valorisés. Mais l'arbitrage par les élèves n'est pas sans poser problème : "Quand on voulait faire arbitrer les élèves en ASSU, les autres profs ne voulaient pas. On a trouvé un compromis : deux élèves et un prof.'

Ces deux expériences montrent bien les relations étroites qui se tissent alors entre l'EPS et le sport scolaire. En EPS on utilise le sport mais avec un traitement éducatif (analyse des rencontres avec les élèves pour concevoir l'entraînement, formation à l'arbitrage...). Avec le sport scolaire on consolide et enrichit cette formation mais sur des bases volontaires. À l'intersection de ces ensembles : les interclasses. Le développement de l'ASSU va connaître un bond qualitatif avec la généralisation des districts-masse (cf. article C. Marie). Ce modèle fonctionne bien : les effectifs du sport scolaire progressent à grands pas pour atteindre le million de licenciés en 1977.

Les conflits de la décennie 1970
Pourtant, des orientations politiques



néfastes vont secouer l'EPS et le sport scolaire dans les années 70. Réduction des horaires d'EPS, tentatives de déscolarisation de l'EPS avec les CAS, scission de l'ASSU en deux entités : UNSS et FNSU (1975), et bien sûr plan Soisson en 1978. Comment expliquer ces conflits ?

Il était hors de question pour les gouvernements de l'époque de recruter le grand nombre d'enseignants d'EPS qualifiés dont les collèges et lycées avaient besoin, suite à la massification du second degré. Leur solution, inacceptables pour la profession et pour le SNEP: diminuer les coûts d'encadrement, restructurer et faire appel à la sous-traitance (déjà). On propose donc aux enseignants d'EPS de prendre l'AS en vacations (Comiti, 1969) puis en HS (1972) au lieu du forfait de 3 heures. Mais, à l'initiative du syndicat et face au "libre choix" que Mazeaud est contraint d'accorder en 1974, 90% des enseignants conservent le forfait.

Point d'orgue de ces attaques, le plan Soisson du 31/8/78 réduit autoritairement le forfait AS de 3 à 2 heures ce qui est vécu comme une grave mise en cause de la discipline. Avec d'autres décisions touchant à la qualification des enseignants et aux horaires obligatoires, on cherche à gagner des heures d'enseignement (Soisson propose 0 poste au CAPEPS) au détriment du sport scolaire.

Il est clair que le statut de l'EPS n'est pas solidement établi parmi les responsables ministériels, et celui du sport scolaire encore moins. Ce dernier est considéré comme un doublon injustifié du sport fédéral.

Les propositions évoquées plus haut ne convaincront jamais les enseignants, malgré tous les appâts financiers. Ces attaques, et l'action syndicale qui leur répondra, contribueront même à affermir la détermination des enseignants d'EPS militants du sport scolaire.

Dans cette période pourtant difficile, se développent la "formule A" de l'ASSU (le sport scolaire de masse), puis les districts. Le militantisme des enseignants d'EPS n'a pas failli. Grâce à ces innovations, rappelons que l'ASSU passe de 300 000 à 1 million de licenciés en 1977.

Il aura donc fallu une corporation des enseignants d'EPS pugnace, inventive et mobilisée, et un syndicat actif et porteur d'un projet ambitieux pour l'EPS et le sport scolaire, pour opposer une résistance organisée et efficace. Que resterait-il de l'EPS obligatoire, du sport scolaire, sans cela ?

#### = 1978-1981 : Le sport scolaire sauvegardé malgré le plan Soisson

Le SNEP et les enseignants d'EPS ont mené une lutte exemplaire contre ce plan : grèves hebdomadaires tournantes durant l'année scolaire 78/79, manifestation massive du 13/10/78 à Paris, multiples initiatives locales en direction des élus, des parents d'élèves, du mouvement sportif... La lutte s'est poursuivie sans relâche sous des formes renouvelées jusqu'au rétablissement du forfait en 1981. De cette grande page des luttes des enseignants d'EPS pour leur discipline et la dignité de leurs fonctions, nous avons extrait trois moments particulièrement significatifs

**1978**: La manifestation du 13/10/78 à Paris (voir photo et légende).

**1979 :** lors des Assises Nationales pour la sauvegarde et le développement du sport scolaire et universitaire du 13/6/79, Jacques Rouyer, secrétaire général du SNEP, déclarait [5]:

"Il faut sauver le sport scolaire et universitaire! Il faut sauver ce qui constitue la 2<sup>è</sup> fédération de France (un million de pratiquants), la 1è pour le sport féminin, ce qui est un acquis précieux pour la démocratisation et la rénovation de la pratique des APS. Pour cela, il faut rétablir les 3 heures dans le service [...] Nous ne voulons pas qu'un sport scolaire dénaturé soit un loisir de basse qualité ou une EP de remplacement au rabais ni un moyen de sélection pour une élite sportive restreinte. Aujourd'hui, face à la politique du pouvoir, [...] défendre le sport scolaire et universitaire. c'est défendre à la fois :

- = l'Ecole et l'Université dans leurs missions fondamentales de plein épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, et de démocratisation de la culture, de formation à la responsabilité et à la démocratie...
- = Le droit au sport pour chacun et tous selon ses possibilités et ses choix. C'est créer les bases du déploiement d'un grand mouvement sportif diversifié. L'accès du sport aux femmes notamment. "

**1980 :** Le cross de Choisy-le-Roi À la rentrée scolaire 1980-81, le plan Soisson n'est toujours pas abrogé. Pour



montrer publiquement la capacité de l'UNSS à organiser une pratique sportive scolaire de masse et de qualité, les enseignants d'EPS programment, dans le cadre de l'UNSS, un grand cross le 22 octobre 1980. Craignant une expression revendicative, le ministère fait pression sur l'UNSS qui annule le cross. Le SNEP et les enseignants d'EPS maintiennent l'initiative. Réussite complète puisque ce sont quelque 12 000 élèves qui participent à ce "cross annulé", symbole de la détermination de la profession.

Le souvenir de toutes ces initiatives appuyées par les parents et l'opinion publique pèsera utilement quelques mois plus tard lors des premières discussions entre le SNEP et le ministre de l'EN Savary, qui après un temps de réflexion, décidera le rétablissement des 3 heures, après l'intégration à l'EN.

Le 13 octobre 1978 à Paris, de Bastille à la rue de Grenelle, 20 000 enseignants d'EPS, parents d'élèves, autres enseignants... ont défilé notamment et peut-être principalement pour sauver le sport scolaire. Soisson et le gouvernement Barre n'ont pas cédé. Les enseignants ont continué la lutte pendant des mois.

# 1981-2002 : des contextes peu favorables

Pour porter un regard critique sur ces 20 dernières années, on peut dégager quelques caractéristiques de l'évolution du sport scolaire depuis 1981.

Le sport scolaire n'est pas sorti indemne de la lutte contre le plan Soisson. En 3 ans il a perdu 300 000 licenciés et il aura beaucoup de peine à les retrouver dans un contexte peu favorable à son développement. Quelles explications peut-on avancer à cette difficile progression?

D'abord il faut dire que le développement des pratiques sportives associatives se ralentit nettement durant cette période. Par ailleurs au cours de cette double décennie, le sport de haut niveau mais aussi les pratiques intermédiaires subissent la pression renforcée des pouvoirs financiers. Les affaires financières et le dopage qui entachent au grand jour certains sports, font douter des "vertus éducatives" du sport. Face à de telles dérives, de tels pouvoirs financiers et médiatiques, développer une conception éducative du sport n'est-il pas devenu une vaine utopie?

C'est dans ce contexte qu'a lieu l'intégration de l'EPS à l'EN et pour faire de l'EPS une discipline scolaire à part entière, l'Inspection générale d'EPS et son doyen Claude Pineau prennent leurs distances par rapport au sport : au

plan des cadres conceptuels (domaines d'action, valorisation de la maîtrise sur la performance) mais aussi au niveau des politiques de formation et de promotion des enseignants qui tiennent très peu compte du sport scolaire. Pour beaucoup d'enseignants, s'investir fortement dans le sport scolaire va alors à l'encontre de leur promotion professionnelle et de celle de leur discipline, les doutes idéologiques étant renforcés par l'orientation institutionnelle. Et cela a des conséquences sur les pratiques UNSS. On constate en effet un fléchissement des effectifs UNSS entre 1993 et 1996 à un moment où les dispositions de l'Inspection Générale sont très largement diffusées notamment par la revue Éducation Physique et Sport et où la profession doit développer une large contestation face à ces mesures inopportunes.

D'autres explications doivent être avancées. Les élèves posent en effet des problèmes croissants de discipline et de sécurité et certains enseignants renoncent partiellement ou se replient sur des solutions locales qui ont tendance à s'essouffler. Travailler à la formation citoyenne des élèves est fort coûteux en temps et en énergie.

Pourtant face à ces doutes et ces problèmes, le sport scolaire se renforce dans certains secteurs. La seconde partie de notre dossier montre bien que des enseignants continuent à innover pour proposer des pratiques mieux adaptées





Berald Bloncourt



Coupe de France UNSS de snow board

aux attentes des élèves et un effort considérable est réalisé sur les pôles "formation-responsabilisation" et "animation-promotion" de l'UNSS.

Le problème de l'évolution du sport scolaire est donc posé mais il faut dire que la fin de ces 20 années a été marquée par les propositions dangereuses du rapport Leblanc. Sans revenir en détail sur la chronologie des événements, on peut dire que l'organisation du sport scolaire a été sérieusement menacée. En effet, le rapport préconisait de nouveaux statuts pour les AS, pour l'UNSS et le sport scolaire, entité regroupant les premier et second degrés. Le projet d'abandonner la présidence de l'AS par le chef d'établissement faisait courir le risque d'une mise en cause de la notion de service public du sport scolaire. Il était également projeté de remplacer les instances actuelles de l'UNSS, au sein desquelles acteurs et partenaires côtoient les responsables de l'administration, par deux structures distinctes : l'une, l'UNSS, devenait une fédération sportive à l'image des fédérations délégataires ; l'autre, les Conseils du sport scolaire, regroupait les partenaires et institutionnels. On avait donc en projet d'une part les Conseils du sport scolaire qui avaient les pouvoirs mais pas les compétences, et d'autre part les ins-



tances réformées de l'UNSS, qui avaient les compétences mais aucun pouvoir réel. L'organisation du sport scolaire risquait donc d'être confrontée à une crise très grave.

Le SNEP s'est mobilisé contre ce projet et a obtenu son retrait. Mais il faut rester vigilant pour que le sport scolaire conserve son originalité principale qui est de renouveler les formes de pratique et de participation des élèves, en étroite relation avec l'EPS, pour parvenir à de meilleures compétences sportives et citoyennes. Il semble que le nouveau Ministre de la Jeunesse de l'Éducation nationale et de la Recherche ait perçu cette exigence si l'on en juge par ses premières déclarations (voir article précédent).

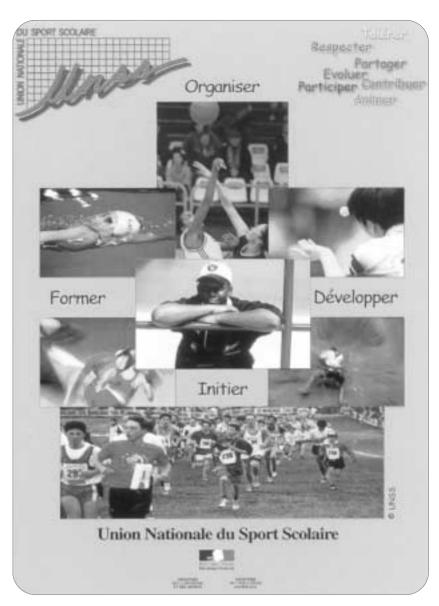
#### Un outil sans égal

Ces 120 années de sport scolaire montrent une construction progressive par les enseignants d'EPS d'un outil original, riche et spécifique. Cet outil connaît actuellement des difficultés, en particulier dans certains lycées et LP, pour des raisons diverses, mais sa situation reste saine et sans égale hors de nos frontières. A ses côtés, l'École comme le mouvement sportif ne sont pas non plus exempts de problèmes. Est-il utopique



ou irréaliste de vouloir conserver ce sport scolaire ? Nous ne le pensons pas. Nous savons que le débat existe dans la profession, que nombreux sont ceux qui, en dehors de la profession, verraient d'un bon œil la perte de vitesse des AS et de l'UNSS. Pourtant, nous considérons que ce qu'offre le sport scolaire aux collégiens et lycéens est assez important, en terme d'accès plus démocratique aux APSA, de réussite scolaire pour certains, de formation sportive et plus généralement de formation tout court, pour que ce "morceau" du service public d'éducation soit maintenu, développé et rénové.

Construit par les enseignants d'EPS depuis 60 ans, le sport scolaire a plus que jamais besoin de leur dynamisme et de leur engagement pour continuer à jouer son rôle.



#### **Bibliographie**

#### Ouvrages cités dans le texte

- (1) Zoro Jean (2002). *Images de 150 ans d'EPS*, AEEPS, réédition.
- (2) Neaumet Philippe (1992). L'éducation physique et sportive et ses enseignants au XX° siècle", Amphora.
- (3) Couturier Gérard (2001) Jean Guimier 1913–1975 une vision politique et culturelle pour l'éducation physique et le sport, L'Harmattan.
- (4) Couturier Gérard (1999). 1945-1995 L'EPS face au sport, 15 acteurs témoignent, Centre EPS et Société.
- (5) FEN (décembre 1979). Assises nationales pour la sauvegarde et le développement du sport scolaire et universitaire, cahier de la FEN n° 18.

## Autres ouvrages qui ont inspiré notre réflexion

Arnaud Pierre (1992) Naissance d'une fédération. Enjeux de pouvoirs autour du sport scolaire (1919-1939), in Les jeux et les Sports dans l'histoire, Tome 1, Paris, MEN,

Arnaud Pierre (1993) L'affaire des visas – De l'OSSU à l'ASSU – Le conflit Herzog/Flouret, article in Revue Sport et Histoire n°2, PUB (Bordeaux).

Arnaud Pierre *L'intégration du sport dans l'enseignement secondaire public français.* La voie associative. L'OSSU: 1931-1945.

Delaplace Jean-Michel (octobre 1989). Itinéraire du sport scolaire et de ses mission, in Education physique et sport en France 1920-1980, revue STAPS.

MEN (2000). Code de l'Éducation BO spécial n° 7, 13 juillet 2000.

Rouzies (1986) L'association sportive scolaire, in Alain Hébrard, L'éducation physique et sportive, réflexions et perspectives, revue EPS/revue STAPS.

SNEP (1984) *Vive le sport scolaire* (Brochure).

SNEP (1975). L'éducation physique dans tous les lycées et collèges, luxe ou nécessité?

SNEP, bulletins de 1970 à 2002.

Direction nationale de l'UNSS (1986). *Le sport scolaire*, in Alain Hébrard, L'éducation physique et sportive, réflexions et perspectives, revue EPS/revue STAPS.

UNSS (1992). Statuts et règlement intérieur de l'UNSS.

UNSS (juillet 1994). L'AS, utilité sociale et pertinences culturelles.